CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



COMPTES PUBLICS DU CANADA 2023

Rapport du Comité permanent des comptes publics

John Williamson, président

NOVEMBRE 2026
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à
l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

COMPTES PUBLICS DU CANADA 2023

Rapport du Comité permanent des comptes publics

Le président
John Williamson

NOVEMBRE 2026

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Sébastien Lemire

MEMBRES

Gérard Deltell

Ned Kuruc

Stephanie Kusie

Michael Ma

Ron McKinnon

Tom Osborne

Kristina Tesser Derksen

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Natalie Jeanneault

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Joëlle Malo, analyste

Dillan Theckedath, analyste

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

44E LÉGISLATURE – 1RE SESSION

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Nathalie Sinclair-Desgagné

MEMBRES

Valerie Bradford

Richard Cannings

Shaun Chen

Blake Desjarlais

Francis Drouin

L'hon. Nathaniel Erskine-Smith

Iqra Khalid

Kelly McCauley

John Nater

Brenda Shanahan

Jake Stewart

Arnold Viersen

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Larry Brock

Adam Chambers

Francis Drouin

Iqwinder Gaheer

Marie-Hélène Gaudreau

Garnett Genius

Sébastien Lemire

James Maloney

Brian Masse
Bryan May
L’hon. Andrew Scheer
Francesco Sorbara

GREFFIERS DU COMITÉ

Hilary Smyth
Cédric Taquet

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Mahdi Benmoussa, analyste
Dillan Theckedath, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

QUATORZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité a étudié Comptes publics du Canada 2023 et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

COMPTES PUBLICS DU CANADA 2023

CONTEXTE

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes :

- le volume I présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que d'autres renseignements financiers;
- le volume II présente les opérations financières du gouvernement par ministère;
- le volume III présente des renseignements et des analyses supplémentaires[1].

Les *Comptes publics du Canada 2023*, qui portent sur l'exercice 2022–2023 du gouvernement du Canada, ont été déposés à la Chambre des communes le 24 octobre 2023.

Le gouvernement fédéral est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public[2]. Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, « le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations soient autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits » et dûment comptabilisées[3].

La responsabilité de la vérificatrice générale du Canada

Comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, la vérificatrice générale du Canada (VG) doit exprimer une opinion sur les états financiers consolidés du gouvernement

1 Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), *Comptes publics du Canada 2023*.

2 *Ibid.*, vol. I, Section 2 – États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport de la vérificatrice générale du Canada, Énoncé de responsabilité.

3 *Ibid*.

en s'appuyant sur son audit, réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada[4].

En particulier, le rôle de la VG consiste à « obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant [son] opinion[5] ». À cette fin, la VG suit les directives de l'Institut canadien des comptables agréés « et analyse les états financiers moyennant un seuil d'importance relative de 0,5 % […] (Le seuil d'importance relative est l'expression utilisée pour décrire l'importance de l'information contenue dans les états financiers pour les décideurs[6].) »

En ce qui concerne les *Comptes publics du Canada 2023*, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a exprimé une opinion d'audit non modifiée sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada pour la 25e année consécutive. Cette opinion d'audit contribue de manière importante au respect des engagements que le Canada a pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Plus particulièrement, elle favorise l'atteinte par le Canada de la cible 16.6 de développement durable : « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux[7] ».

Le 23 novembre 2023, le 29 février 2024 et le 7 mai 2024, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le Comité) a tenu des audiences sur les *Comptes publics du Canada 2023*[8].

---

4 *Ibid*., Vérificatrice générale du Canada – Rapport de l'auditeur indépendant. Pour plus de renseignements, voir la *Loi sur le vérificateur général*.

5 *Ibid*.

6 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Les décisions du gouvernement ont limité le contrôle parlementaire des dépenses publiques du rapport de mai 2006 du vérificateur général du Canada*, 1re session, 39e législature, octobre 2006.

7 Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), *Commentaire sur les audits financiers de 2022–2023*, par. 3, 4 et 62.

8 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 23 novembre 2023 (Réunion no 86) et 29 février 2024 (Réunion no 104). Le 9 novembre 2023, le Comité a tenu une audience préliminaire à huis clos sur les *Comptes publics du Canada 2023* afin de renforcer ses connaissances sur le sujet en compagnie de représentants de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, une organisation sans but lucratif qui se consacre à la promotion et au renforcement de l'audit, de la surveillance et de la reddition de comptes dans le secteur public.

LES COMPTES PUBLICS DU CANADA 2023

Les *Comptes publics du Canada 2023* décrivent les résultats financiers du gouvernement au cours de l'exercice 2022–2023 et sa situation financière au 31 mars 2023. La note 3d) des états financiers consolidés du gouvernement du Canada explique ce qui suit :

> Les montants du budget inclus à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé liés aux activités et à l'état consolidé de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés pour l'exercice 2023 dans le plan budgétaire d'avril 2022 (Budget de 2022). Pour améliorer la comparabilité avec les résultats réels de 2023, les montants du Budget de 2022 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés, sans aucune incidence globale sur le déficit annuel budgétisé de 2023.
>
> Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé lié aux activités et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget de 2022, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été ajustés aux soldes d'ouverture redressés[9].

Aperçu financier

Le tableau 1 présente les chiffres consolidés pour les exercices 2022–2023 et 2021–2022, ainsi que les projections pour 2022–2023 du budget de 2023.

Tableau 1 — État consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (en milliards de dollars)

	Budget de 2023	Données réelles de 2023	Données réelles de 2022
Particuliers	206,8	208	198
Sociétés	88	94	79
Non-résidents	13,6	13	11
Total des recettes de l'impôt sur le revenu	**308,3**	**315**	**288**
Autres taxes et droits	**63**	**64**	**63**
Total des recettes fiscales	**371,6**	**379**	**351**

9 SPAC, *Comptes publics du Canada 2023*, vol. I, sect. 2, Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada, note 3d).

	Budget de 2023	Données réelles de 2023	Données réelles de 2022
Cotisations à l'assurance-emploi	**371,6**	**27**	**24**
Produits du régime de tarification de la pollution	**7,7**	**8**	**6**
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	5,9	6	13
Revenus nets des opérations de change	1	1	0,873
Autres	24,3	26	19
Total des autres revenus	**31,3**	**34**	**32**
Total des revenus	**437,3**	**448**	**413**
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	69,1	69	61
Principaux paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement	91	91	88
Assurance-emploi et mesures de soutien	22,6	22	39
Prestations pour enfants	24,5	25	26
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	-3	-4	16
Subvention salariale d'urgence du Canada	-0,2	-0,257	22
Retour des produits issus de la tarification de la pollution	6,9	7	4
Autres paiements de transfert	93,6	99	88
Total des paiements de transfert	**304,5**	**309**	**344**
Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	**435,9**	**439**	**469**
Frais de la dette publique	**34,5**	**35**	**24**
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	**470,4**	**474**	**493**

	Budget de 2023	Données réelles de 2023	Données réelles de 2022
Déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes	**33,1**	**-26**	**-80**
Pertes actuarielles nettes	**9,8**	**-10**	**-10**
Déficit annuel	**-42,9**	**-35**	**-90**

Source : Services publics et Approvisionnement Canada, *Comptes publics du Canada 2023*, volume I, Section 1 — Analyse des états financiers, État consolidé des résultats et du déficit accumulé lié aux activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2023; budget de 2023, *Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires*, tableau A1.6.

Voici d'autres éléments qui ressortent des Comptes publics :

- Le gouvernement a affiché un déficit annuel lié aux activités de 35,3 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, comparativement à un déficit de 90,3 milliards de dollars pour l'exercice précédent. L'amélioration d'une année sur l'autre de l'équilibre budgétaire reflète la forte relance de l'économie canadienne touchée par la pandémie, ainsi que l'élimination des mesures d'intervention temporaires liées à la COVID-19.

- Le déficit annuel lié aux activités avant les pertes actuarielles nettes s'établissait à 25,7 milliards de dollars en 2023, comparativement à 80,1 milliards de dollars en 2022. Le déficit annuel lié aux activités avant les pertes actuarielles nettes sert de complément au solde budgétaire traditionnel et permet d'améliorer la transparence des rapports financiers du gouvernement en isolant l'incidence de la comptabilisation des pertes actuarielles nettes découlant des régimes de retraite du secteur public du gouvernement et des autres avantages des employés et des anciens combattants.

- Comparativement aux projections du budget de 2023, le déficit annuel lié aux activités était de 7,7 milliards de dollars inférieur au déficit projeté de 43 milliards de dollars, principalement en raison de revenus fiscaux plus élevés que prévu, partiellement compensés par des charges de programmes et des frais de la dette publique plus élevés que prévu. Le déficit annuel lié aux activités avant les pertes actuarielles nettes était de 7,1 milliards de dollars inférieur aux prévisions.

- Les revenus ont augmenté de 34,5 milliards de dollars (8,4 %) par rapport à 2022, en raison d'une hausse généralisée des revenus, favorisée par une croissance économique vigoureuse, un resserrement du marché du travail et des dépenses de consommation soutenues.

- Les charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes ont diminué de 30,4 milliards de dollars (6,5 %) par rapport à 2022, principalement en raison de la baisse des paiements de transfert versés aux particuliers et aux entreprises causée par la fin des mesures temporaires relatives à la COVID-19.

- Les pertes actuarielles nettes, qui reflètent les variations de la valeur des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants constatées au cours des exercices précédents, ont diminué de 0,6 milliard de dollars (5,5 %), principalement en raison de la fin de la période d'amortissement de certaines pertes actuarielles nettes d'exercices antérieurs en 2022.

- Les frais de la dette publique ont augmenté de 10,5 milliards de dollars (42,7 %), en raison surtout de la hausse des taux d'intérêt sur l'encours de la dette portant intérêt.

- En 2023, le gouvernement a enregistré des dépenses totalisant environ 26 milliards de dollars liées aux réclamations des Autochtones, dans le cadre de son engagement à résoudre les injustices du passé et à renouveler sa relation avec les peuples autochtones. Sans ces dépenses, le déficit budgétaire de 2023 aurait été d'environ 9 milliards de dollars ou 0,3 % du produit intérieur brut (PIB).

- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs), ou la dette fédérale, s'établissait à 1 173 milliards de dollars au 31 mars 2023. Le ratio du déficit accumulé au PIB était de 42,2 %, en baisse par rapport au ratio de 45,4 % de l'exercice précédent. Comme il a été mentionné dans le budget de 2023, le gouvernement maintient son engagement à l'égard de son point d'ancrage fiscal qui consiste à réduire la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme[10].

10 *Ibid*., Aperçu financier de 2023.

Ratio du déficit accumulé/de la dette au produit intérieur brut

Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs), ou dette fédérale, s'établissait à 1,17 billion de dollars au 31 mars 2023. Le ratio du déficit accumulé au PIB était de 42,2 %, en baisse par rapport au ratio de 45,4 % de l'exercice précédent.

Comme l'a signalé le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada, qui inclut la dette nette des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets détenus dans le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), s'établissait à 13,9 % en 2022. Il s'agit du niveau le plus faible parmi les pays du Groupe des sept (G7), qui, d'après les niveaux enregistrés par le FMI, devraient afficher un ratio moyen de 94,2 % pour cette même année[11].

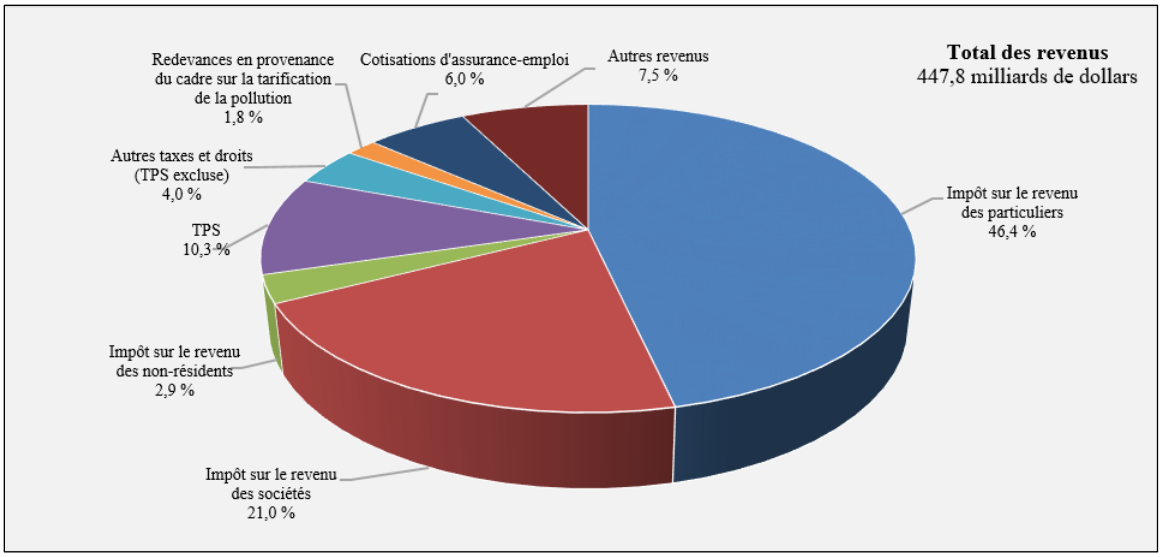
En ce qui concerne la comparaison internationale du ratio de la dette nette au PIB du Canada dans les *Comptes publics du Canada 2023*, le calcul exclut les évaluations actuarielles des futures obligations de paiement au titre du RPC/RRQ, ainsi que les futures cotisations prévues par la loi des employés et des employeurs aux deux régimes (c.-à-d. les versements à effectuer et les sommes à percevoir.

Composition des revenus et des charges

Les figures 1 et 2 présentent une ventilation des revenus et des charges du gouvernement fédéral, respectivement, pour diverses catégories, telles que rapportées dans les *Comptes publics du Canada 2023*. Les revenus ont totalisé 447,8 milliards de dollars en 2023, en hausse de 34,5 milliards, ou 8,4 %, par rapport à 2022. Les charges ont quant à elles totalisé 483,1 milliards de dollars en 2023, en baisse de 20,5 milliards, ou 4,1 %, par rapport à 2022.

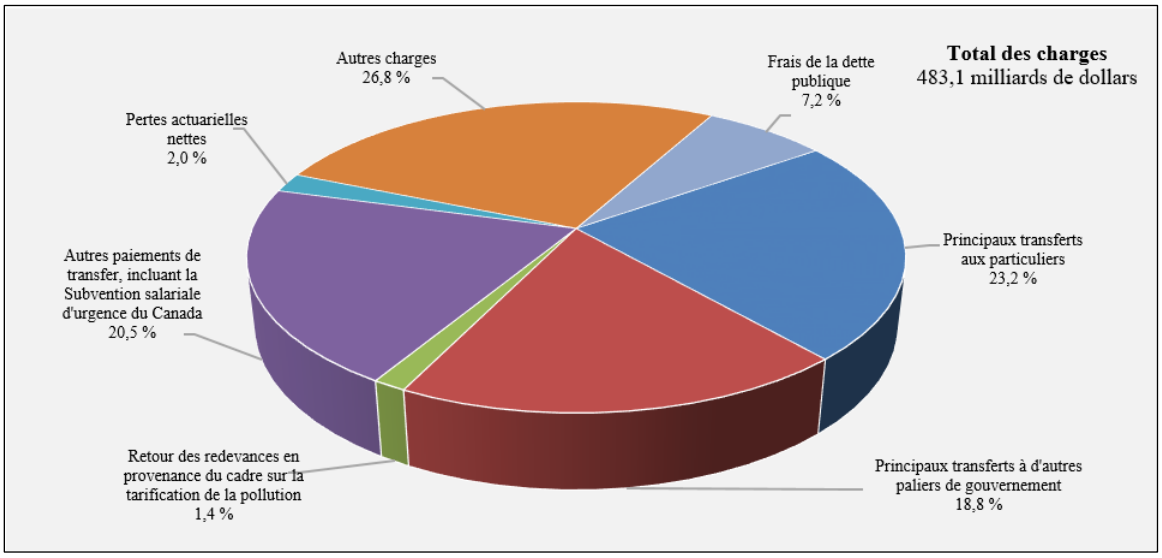
11 SPAC, *Comptes publics du Canada 2023*, volume I, Section 1 — Analyse des états financiers, Aperçu financier de 2023.

Figure 1 — Composition des revenus en 2022–2023



Source : Services publics et Approvisionnement Canada, *Comptes publics du Canada 2023*, volume I, Section 1 — Analyse des états financiers, Composition des revenus et des charges (respectivement) pour 2023.

Figure 2 — Composition des charges en 2022–2023



Source : Services publics et Approvisionnement Canada, *Comptes publics du Canada 2023*, volume I, Section 1 — Analyse des états financiers, Composition des revenus et des charges (respectivement) pour 2023.

Pour l'exercice 2022–2023, la plus grande part des revenus fédéraux provenait de l'impôt sur le revenu des particuliers (46,4 %), de l'impôt sur le revenu des sociétés (21 %), et de la TPS (10,3 %). La plus grande partie des charges au cours de la même période a été consacrée aux principaux transferts aux particuliers, à l'exclusion du soutien du revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs – soit les prestations aux aînés, les prestations pour enfants et les prestations d'assurance-emploi (23,2 %) –, aux autres charges, c'est-à-dire les charges de fonctionnement des 131 ministères, organismes, sociétés d'État consolidées et autres entités (26,8 %); aux autres paiements de transfert, dont la Subvention salariale d'urgence du Canada (20,5 %); et aux principaux transferts à d'autres ordres de gouvernement (18,8 %).

Solde budgétaire

Le solde budgétaire est l'écart entre les revenus et les charges totales du gouvernement au cours d'un exercice. C'est l'un des indicateurs clés du rendement financier annuel du gouvernement. Le gouvernement a enregistré un déficit de fonctionnement annuel de 35,3 milliards de dollars en 2023. En 2022, ce déficit s'était élevé à 90,3 milliards de dollars[12].

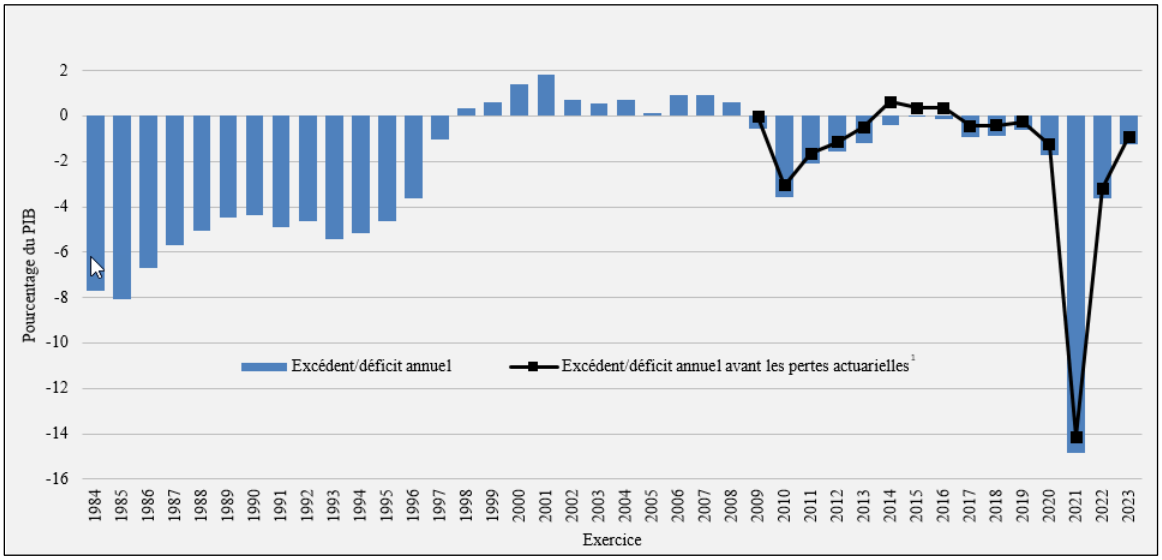
Le déficit de fonctionnement annuel avant les pertes actuarielles nettes représente l'écart entre les revenus et les charges du gouvernement, moins les pertes actuarielles nettes. Puisqu'elle exclut l'incidence des variations de la valeur estimée des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants comptabilisés au cours d'exercices précédents, cette mesure vise à donner une idée plus précise des résultats des opérations du gouvernement au cours de l'exercice courant. Le déficit de fonctionnement annuel avant les pertes actuarielles nettes s'est établi à 25,7 milliards de dollars en 2023, par comparaison à 80,1 milliards en 2022[13].

La figure 3 présente un résumé historique du solde budgétaire fédéral, exprimé en pourcentage du PIB pour les années 1984 à 2023.

12 *Ibid*., Le solde budgétaire.

13 *Ibid*.

Figure 3 — Solde budgétaire fédéral en pourcentage du produit intérieur brut, 1984 à 2023



Note 1 : En 2018, le gouvernement a appliqué rétroactivement un changement dans sa méthode de calcul des taux d'actualisation utilisés pour évaluer ses obligations au titre des régimes de retraite non capitalisés. Les résultats budgétaires pour la période allant de 2009 à 2017 ont été redressés pour tenir compte de ce changement. Les données redressées pour la période antérieure à l'exercice 2009 ne sont pas disponibles.

Source : Services publics et Approvisionnement Canada, *Comptes publics du Canada 2023*, volume I, Section 1 — Analyse des états financiers, Excédent/déficit annuel.

COMMENTAIRE DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le BVG publie séparément, mais parallèlement aux comptes publics, un document intitulé « Commentaire sur les audits financiers ». Outre les deux sections habituelles intitulées « Résultats de nos audits financiers de 2022–2023 » et « Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2021–2022 », le *Commentaire sur les audits financiers de 2022–2023* se termine par une section intitulée « Présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance ».

Résultats des audits financiers de 2021–2022

Opinions d'audit

Le BVG a estimé que « les états financiers préparés par les 69 organisations fédérales auditées étaient crédibles et qu'ils avaient été présentés à temps[14] ». Il a cependant noté « des faiblesses quant à deux nouveaux secteurs[15] » pour l'exercice 2022–2023, soit l'adoption par le gouvernement d'une nouvelle norme comptable et les contrôles généraux informatiques du gouvernement[16].

De plus, pour un deuxième exercice consécutif, le BVG a constaté que « les états financiers de fin d'exercice de Trans Mountain Corporation ont révélé une incertitude significative quant à la capacité de la société d'État de poursuivre ses activités[17] ». Selon le BVG, l'incertitude est assez importante pour être mentionnée dans le rapport[18]. Le réseau agrandi de Trans Mountain a été mis en service en mai 2024 après que la Régie de l'énergie du Canada ait donné son autorisation[19].

Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, a ajouté les commentaires suivants concernant les états financiers de la Corporation Trans Mountain :

> Il est important de mentionner que c'est une société d'État qui gère l'oléoduc. C'est une entreprise séparée, et nous faisons les vérifications conjointement avec une tierce partie. Ensemble, nous avons émis une opinion sur les états financiers de Trans Mountain. La société d'État a noté qu'il y avait une incertitude quant à sa capacité de financer toutes ses activités au cours de l'année prochaine. Alors, comme vérificateurs, il était important que nous soulignions aussi cette incertitude dans notre rapport. Habituellement, c'est lié au fait que l'entreprise a une incertitude quant à sa capacité d'assumer son passif au cours de la prochaine année. Dans ce cas-ci, cela est dû au fait que les coûts de construction du nouvel oléoduc augmentent[20].

---

14 BVG, *Commentaire sur les audits financiers de 2022–2023*, Résultats de nos audits financiers de 2022-2023, par. 3.

15 *Ibid*., par. 4.

16 *Voir la section sur les observations de la vérificatrice générale.*

17 BVG, *Commentaire sur les audits financiers de 2022–2023*, Résultats de nos audits financiers de 2022–2023, par. 5.

18 La Corporation Trans Mountain est une filiale détenue à 100 % par la Corporation de développement des investissements du Canada, une société d'État qui relève du ministre des Finances.

19 Régie de l'énergie du Canada, *La Régie accorde son ultime autorisation pour la mise en service du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain*, 30 avril 2024.

20 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 23 novembre 2023, Réunion no 86, 1310.

Adoption d'une nouvelle norme de certification relative aux questions clés de l'audit

Une nouvelle norme canadienne d'audit, qui était en vigueur lors de l'audit mené pour l'exercice clos le 31 mars 2023, exige que les auditeurs des entités cotées communiquent les questions clés de l'audit. Le BVG s'est intéressé à ces questions dans le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada (volume 1 des *Comptes publics du Canada 2023*).

Pour 2022–2023, le rapport de l'auditeur indépendant note les questions clés suivantes :

- les revenus fiscaux;
- les charges liées au personnel;
- le passif découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs;
- les passifs éventuels;
- les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
- les instruments financiers;
- les stocks et éléments d'actif groupés militaires (actifs semblables aux stocks).

Karen Hogan a expliqué la nouvelle norme d'audit concernant la communication des questions clés :

> Il s'agit d'une nouvelle norme de vérification qui était imposée à toutes les entités cotées. Dans notre cas, l'entité cotée serait le gouvernement du Canada, car ses obligations sont cotées en bourse et négociées sur le marché. Nous sommes maintenant tenus de respecter cette nouvelle norme.
>
> […]
>
> Certains des exemples que nous aurions soulevés comme étant des questions clés de l'audit concernent l'estimation des recettes fiscales ou l'estimation du passif à long terme des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont une toute nouvelle norme cette année.

> Cela permet simplement d'informer les lecteurs sur les questions sur lesquelles notre travail s'est concentré, alors que nous formulons une opinion sur les états financiers du gouvernement[21].

Programmes de prestations liées à la COVID-19

Le BVG s'est aussi penché sur les divers programmes et soutiens mis en place pour les entreprises et des particuliers dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19[22]. Le BVG s'est dit préoccupé « par le fait que le gouvernement pourrait ne pas enquêter sur les montants importants de paiements versés à des particuliers ou à des entreprises inadmissibles et qu'il ne serait donc pas en mesure de cerner ou de recouvrer ces montants[23] ». Le BVG juge important que les bénéficiaires respectent les critères d'admissibilité, et il s'attend à ce que le gouvernement fasse les vérifications nécessaires.

Karen Hogan a noté ce qui suit à cet égard :

> [L]'Agence du revenu du Canada [a souligné] que 53 % des entreprises que nous avons identifiées comme étant possiblement inadmissibles à la subvention salariale avaient été examinées avant ou après le paiement. Après la ventilation, 4 % avaient fait l'objet d'un suivi après paiement. Pour les autres, c'était un examen avant paiement.
>
> Comme vous le savez, il y avait peu de contrôle dans le travail lié aux paiements anticipés. Très peu de renseignements étaient recueillis sur les revenus mensuels. Les principaux critères d'admissibilité étaient qu'il devait y avoir une baisse des revenus mensuels pour être admissible à la subvention salariale.
>
> À mon avis, la seule façon d'établir si une entreprise est admissible est de faire une vérification après paiement. C'est pourquoi je maintiens ma recommandation selon laquelle beaucoup plus de rigueur et de travail sont nécessaires pour examiner

21 Ibid., 1305.

22 Les prestations destinées aux particuliers comprennent la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement et la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants. Les prestations destinées aux entreprises comprennent la Subvention salariale d'urgence du Canada et la Subvention d'urgence pour le loyer du Canada.

23 BVG, *Commentaire sur les audits financiers de 2022–2023*, Résultats de nos audits financiers de 2022–2023, par. 20.

l'admissibilité des entreprises à la subvention salariale. C'est ensuite qu'il faudra décider s'il y a lieu ou non de procéder au recouvrement[24].

Le 12 décembre 2023, le rapport du Comité sur les prestations spécifiques liées à la COVID-19, qui contenait six recommandations à l'intention du gouvernement du Canada, a été présenté à la Chambre des communes. La réponse du gouvernement à ce rapport, déposée le 10 avril 2024, contient le tableau ci-dessous (tableau 2), fourni par l'Agence du revenu du Canada (ARC), sur les vérifications après paiement de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), administrée par l'ARC :

Tableau 2 — Vérifications après paiement de la Subvention salariale d'urgence du Canada au 31 décembre 2023

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	N^bre de demandeurs uniques	Montants demandés
Vérifications après paiement	3 471	10,2 milliards de $
Activités de vérification après paiement	29 704	1,2 milliard de $
Vérifications après paiement effectuées	33 175	11,4 milliards de $
Demandeurs et montants demandés refusés en entier (bénéficiaires non admissibles)	1 010	197 millions de $

Source : Gouvernement du Canada, *Réponse du gouvernement au trente-cinquième rapport du Comité permanent des comptes publics*, p. 12.

OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Au 31 mars 2023, les immobilisations corporelles du gouvernement du Canada, comme les immeubles, l'équipement et les véhicules, avaient une valeur totale de 97 milliards de dollars. La démilitarisation de certaines de ces immobilisations imposera au gouvernement des obligations légales appelées « obligations liées à la mise hors service d'immobilisations[25] ». À compter de 2022–2023, de nouvelles normes

24 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 23 novembre 2023, Réunion no 86, 1320.

25 BVG, *Commentaire sur les audits financiers de 2022–2023*, Résultats de nos audits financiers de 2022–2023, par. 27.

comptables applicables au secteur public canadien exigent que les organisations fédérales analysent et comptabilisent les passifs découlant de ces obligations. Ces estimations seront mises à jour et, le cas échéant, feront l'objet de nouvelles obligations à chaque exercice jusqu'à ce qu'elles soient remplies.

Le gouvernement a estimé que ces obligations totalisaient 12,9 milliards de dollars au 31 mars 2023. Il a fourni plus de détails sur le sujet dans la note 9 de ses états financiers consolidés. Le BVG a constaté « des faiblesses dans le processus employé par le gouvernement pour analyser et déterminer le montant de ses obligations », principalement de celles liées à la manipulation de l'amiante et d'autres matières dangereuses et à la démilitarisation ou au désarmement d'actifs. Le BVG a toutefois noté que ces faiblesses n'avaient pas eu d'effet important sur les états financiers consolidés[26].

Roch Huppé, contrôleur général du Canada, a abordé cette question :

> C'est imposant pour une organisation comme le gouvernement. Nous possédons beaucoup d'immobilisations et le travail à faire était plutôt colossal.
>
> Je suis content. Aucune réserve n'a été émise après la mise en œuvre, pour être franc, mais je reconnais qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Par exemple, si nous parlons de retirer l'amiante de différents types d'immeubles, et que nous possédons des immeubles d'un même type, le coût par pied carré devrait être semblable. Cela doit être cohérent.
>
> Encore une fois, il y a des incohérences. Les ministères ont encore de la difficulté à mettre en place ce système[27].

Contrôles généraux informatiques

Le BVG a fait état de « déficiences des contrôles de l'accès aux systèmes clés qui stockent et traitent les données liées aux paiements, aux reçus et aux documents comptables[28] ». Les données contenues dans ces systèmes sont essentielles à la préparation des états financiers consolidés du gouvernement. Des utilisateurs avaient un accès à des systèmes et à des bases de données du gouvernement dont ils n'avaient pas besoin pour remplir

26 *Ibid*., par. 29 et 31.

27 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 23 novembre 2023, Réunion no 86, 1325.

28 BVG, *Commentaire sur les audits financiers de 2022-2023*, Résultats de nos audits financiers de 2022-2023, par. 34.

leurs fonctions et, selon le BVG, « des contrôles auraient dû être en place pour refuser cet accès ou pour le détecter ultérieurement[29] ».

Ces personnes avaient aussi la possibilité d'apporter des changements aux systèmes et aux données du gouvernement, « ce qui augmente le risque de fraude ou d'autres actes répréhensibles ». L'audit n'a rien révélé qui puisse indiquer que des changements inappropriés aient été apportés aux données. À partir de mai 2023, des correctifs ont été apportés pour retirer les accès non requis[30].

Karen Hogan a ajouté l'explication suivante concernant la nature des mesures déjà prises par les ministères pour corriger le problème :

> Nous avons fait suffisamment de travail pour découvrir certains problèmes liés aux contrôles relatifs à l'accès, et nous avons soulevé ces préoccupations à Services partagés Canada et aux autres organismes centraux. L'accès à plusieurs centaines de personnes a immédiatement été corrigé, et ils déploient maintenant des efforts pour s'assurer d'avoir une liste complète et vérifier quels autres accès doivent être corrigés.
>
> Des mesures ont été prises immédiatement, mais le travail se poursuit[31].

Observations récurrentes nécessitant des mesures supplémentaires

Dans cette section des observations concernant les audits financiers de 2022-2023, le BVG s'est intéressé à certaines questions mises en lumière dans les exercices précédents, mais qui n'avaient pas encore été réglées.

Administration de la paye

Depuis 2016, des faiblesses du contrôle interne dans le processus des RH à la paye empêchent le BVG de tester ces contrôles et de s'appuyer sur ceux-ci dans ses travaux d'audit. Le BVG s'attend « à ce que le gouvernement ait des processus de paye assortis de contrôles internes qui garantissent que le personnel est payé avec exactitude et à

29 *Ibid*.

30 *Ibid*., par. 34 et 35.

31 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 23 novembre 2023, Réunion no 86, 1325.

temps. Cette attente demeure, peu importe si le gouvernement conserve son système de paye actuel pour certaines organisations ou met en place un nouveau système[32]. »

Au cours de ses travaux d'audit, le BVG a fait les constatations suivantes :

- la rémunération de base ou d'intérim de 30 % des fonctionnaires compris dans son échantillon était erronée au cours de l'exercice 2022–2023, comparativement à 28 % pour l'exercice précédent;

- la paye de 21 % des fonctionnaires compris dans son échantillon devait encore faire l'objet de corrections en date du 31 mars 2023, soit une hausse par rapport aux 17 % de l'exercice précédent.

Le BVG a constaté que ces erreurs étaient attribuables à des données inexactes entrées dans le système de paye et à des retards dans le traitement de la paye, plutôt qu'aux processus de calcul du système de paye. Il a indiqué que, outre les mesures prises depuis 2016, le gouvernement « doit prendre d'autres mesures pour renforcer les contrôles internes qui couvrent l'ensemble du processus des RH à la paye afin de s'assurer que les données sont exactes et ainsi de prévenir ou de détecter les erreurs de paye[33] ».

Stocks et éléments d'actif groupés de la Défense nationale

Le BVG a noté que, « [en] 2016, la Défense nationale avait établi un plan d'action lié à la gestion des stocks afin de mieux consigner et gérer ses stocks et en calculer la valeur ». Il a cependant ajouté que « le Ministère n'a pas encore respecté l'engagement à long terme qu'il avait présenté dans son plan d'action en vue de la mise en œuvre d'un système moderne de lecture optique et de codage à barres. Le Ministère a pris encore plus de retard par rapport à son calendrier initial », et que « le système sera entièrement opérationnel en 2028-2029[34] ».

Le BVG a observé que le Ministère doit se concentrer sur deux mesures précises :

- tenir des registres adéquats et exercer des contrôles rigoureux à l'égard de ces actifs;

32 BVG, *Commentaire sur les audits financiers de 2022-2023*, Résultats de nos audits financiers de 2022-2023, par. 40.

33 *Ibid*., par. 42.

34 *Ibid*., par. 53.

- résoudre les causes profondes des écarts et renforcer les contrôles internes afin d'améliorer la qualité des données[35].

Karen Hogan a parlé de cette question devant le Comité :

> [C]ela fait plusieurs décennies que nous soulevons des préoccupations au sujet des quantités et des évaluations des stocks de la Défense nationale.
>
> Ce que je voudrais dire, c'est ceci : d'année en année, le taux d'erreur monte et descend; il fluctue. Il ne sera jamais parfait. Je pense que tout le monde doit partir de ce principe, mais un taux d'erreur élevé continue d'être inquiétant pour ce qui est du contrôle de la saisie des quantités et des valeurs.
>
> Le système de codes-barres devrait aider. Je reconnais que la Défense nationale a des stocks dans tout le pays, mais je suis préoccupée par le fait que le projet continue d'être retardé. Sera-t-il la solution et tous ces problèmes disparaîtront-ils? C'est peu probable. Il y a toujours des contrôles et des processus qui doivent être maintenus, en particulier lorsqu'on a un système d'inventaire décentralisé[36].

Présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance

Même si les normes comptables ne les y obligent pas, les organisations fédérales présentent de plus en plus d'informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance en réponse aux exigences comprises dans les lois fédérales ou aux politiques gouvernementales à cet égard. Le gouvernement s'est engagé récemment à ce que des exigences et des attentes supplémentaires en matière d'informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance s'appliquent. Le BVG a souligné que « [a]u titre de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, la ministre des Finances publiera un rapport annuel décrivant les principales mesures que l'administration publique fédérale a prises pour gérer les risques financiers et les occasions en lien avec les changements climatiques[37] ».

Certaines organisations fédérales ont le pouvoir de décider d'adopter certaines lignes directrices. Par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit adopter la ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières sur la

35 *Ibid*.

36 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 23 novembre 2023, Réunion no 86, 1355.

37 BVG, *Commentaire sur les audits financiers de 2022–2023*, Résultats de nos audits financiers de 2022–2023, par. 57.

gestion des risques climatiques, qui devait entrer en vigueur pour certaines banques et compagnies d'assurance en 2024 et pour d'autres institutions financières en 2025.

Le BVG n'a relevé « aucune incohérence significative entre les informations présentées par ces organisations et les états financiers audités[38] ». Cela dit, lors de sa comparution devant le Comité, Karen Hogan s'est exprimée sur les normes d'information en général, et sur celles qui concernent les questions environnementales, sociales et de gouvernance en particulier :

> Il y a un très grand nombre de normes qui émergent au Canada et à l'échelle internationale relativement aux rapports sur les enjeux liés au climat et à la gouvernance sociale. Je crois que beaucoup de Canadiens s'attendent à ce que les sociétés, les sociétés d'État, les entreprises ordinaires et le gouvernement commencent à présenter des rapports à ce sujet.
>
> Ces normes évoluent. Nous avons mentionné certains secteurs dans lesquels nous constatons que les sociétés d'État, par exemple, cette année — les grandes sociétés — commencent à faire rapport sur la façon dont elles gèrent les risques liés au climat.
>
> Est-ce que je pense que le gouvernement a l'occasion d'être un chef de file dans ce domaine? Absolument.
>
> Les normes ne sont pas encore établies, mais il existe à l'échelle internationale des exemples qui pourraient être examinés et servir de modèles. Il y a toujours des possibilités d'améliorer les discussions entourant l'incidence des activités du gouvernement sur le climat et la façon dont le gouvernement gère ces risques et les présente dans ses états financiers[39].

AUTRES OBSERVATIONS

La section suivante fait le résumé de certains sujets abordés lors des réunions.

Ratio de la dette nette au PIB du Canada et Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec

En ce qui concerne la comparaison internationale du ratio de la dette nette au PIB du Canada dans les *Comptes publics du Canada 2023*, le calcul exclut les évaluations actuarielles des futures obligations de paiement au titre du RPC/RRQ, ainsi que les

38 *Ibid.*, par. 60.

39 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 23 novembre 2023, Réunion no 86, 1310.

futures cotisations prévues par la loi des employés et des employeurs aux deux régimes (c.-à-d. les versements à effectuer et les sommes à percevoir).

En réponse à des questions concernant le ratio de la dette nette au PIB du Canada, Chris Forbes a indiqué que le Canada est toujours le pays du G7 dont le ratio de la dette nette au PIB est le plus bas. En ce qui a trait à la dette brute par rapport au PIB, le Canada a la deuxième dette la plus basse du G7[40]. Pour plus de renseignements à ce sujet, voir l'annexe B.

Opérations financières de la Banque du Canada

Dans sa Loi d'exécution du budget de 2023[41], le gouvernement a proposé d'apporter des modifications législatives pour permettre à la Banque du Canada de retenir temporairement les versements jusqu'à ce que les capitaux propres négatifs associés au Programme d'achat d'obligations du gouvernement du Canada, le premier programme d'assouplissement quantitatif du pays[42], soient rétablis[43]. Ces modifications législatives ont reçu la sanction royale le 22 juin 2023[44].

Le 26 mai 2020, avant que la loi soit modifiée, le ministère des Finances et la Banque du Canada ont signé une convention d'indemnisation modifiée et mise à jour prévoyant que cette dernière serait indemnisée pour toute perte subie par le Programme d'achat d'obligations du gouvernement du Canada. Ce programme a permis à la Banque du Canada d'acheter, sur le marché secondaire, des titres du gouvernement.

Le 7 mai 2024, le Comité a rencontré des représentants de la Banque du Canada. En réponse à une question sur la façon dont les résultats financiers de la Banque sont présentés dans les *Comptes publics du Canada*, Coralia Bulhoes, directrice générale et cheffe des finances à la Banque du Canada, a dit ce qui suit :

---

40 *Ibid*., 1240.

41 *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*, L.C. 2023, ch. 26.; Banque du Canada, *L'assouplissement quantitatif expliqué*, 6 juin 2022.

42 Banque du Canada, Des politiques exceptionnelles dans un contexte exceptionnel : de l'assouplissement quantitatif au resserrement quantitatif, Discours de Sharon Kozicki, 13 juin 2024.; Banque du Canada, Une évaluation du programme d'achat d'obligations canadiennes de la Banque du Canada, Document d'analyse du personnel 2024-2025, juin 2024.

43 Gouvernement du Canada, *Un plan canadien : Une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère*, Budget de 2023, p. 287.

44 *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*, L.C. 2023, ch. 26.

> Nous préparons nos états financiers annuels, qui vont de janvier à décembre, mais nous fournissons également les données pour l'exercice financier des comptes publics, c'est-à-dire d'avril à mars. Nous les fournissons au ministère des Finances et au Receveur général du Canada après que les chiffres ont été vérifiés par nos deux vérificateurs, de sorte que lorsqu'ils sont intégrés aux comptes publics, ils sont intégrés dans les données globales des comptes publics et vous y verrez nos résultats[45].

En réponse à des questions concernant le rendement financier de la Banque dans les dernières années, les représentants de l'organisation ont déclaré que celle-ci avait enregistré des pertes de 3,1 milliards de dollars en 2022-2023 et un excédent de 2,3 milliards de dollars en 2021-2022. Il a aussi été question de changements possibles des taux d'intérêt et de leurs effets éventuels sur l'ampleur des pertes (une hausse ou une baisse des taux d'intérêt entraînent respectivement une augmentation ou une diminution de la valeur des pertes[46]).

Invitée à en dire plus sur ce qui a causé les pertes, Carolyn Rogers, première sous-gouverneure de la Banque du Canada, a donné l'explication suivante :

> La perte est due au fait que le taux que nous payons sur notre solde de règlement est variable et qu'il évolue en fonction de notre taux directeur. Le taux de l'obligation que nous avons achetée est fixe. Lorsque le taux directeur est supérieur au taux que nous obtenons pour l'obligation, il y a une différence de revenu. Nous avons un différentiel de taux d'intérêt net. C'est ce qui engendre la perte[47].

En réponse à d'autres questions sur les pertes et les pratiques opérationnelles de la Banque, M[me] Rogers a dit ce qui suit :

> Je pense que je distinguerais ce que nous appelons notre politique monétaire extraordinaire, c'est-à-dire les mesures que nous avons prises pendant la pandémie et que j'ai décrites tout à l'heure. Les pertes sont générées par notre programme d'achat d'obligations du gouvernement.
>
> Nous avons aussi des soldes de règlement dans le cadre de nos opérations normales, mais nous sommes normalement en mesure de gérer le risque de notre taux d'intérêt en compensant ces soldes de règlement par des investissements d'une durée similaire, de sorte que nous n'obtenons pas ce différentiel de revenu d'intérêt et que nous n'enregistrons pas de pertes.

---

45 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1re session, 44e législature, 7 mai 2024, Réunion no 119, 1655.

46 *Ibid*., 1550.

47 *Ibid*., 1630.

> Il s'agit là des activités normales. Les pertes dont vous parlez sont dues à la politique monétaire extraordinaire que nous avons adoptée en réponse à la pandémie. Ces pertes sont temporaires. Nous pouvons vous donner les chiffres exacts et la durée, mais elles sont temporaires. Nous reviendrons à une situation excédentaire[48].

Plus tard, M^me^ Bulhoes a ajouté la clarification suivante :

> À titre de clarification, les pertes ont été enregistrées dans les comptes publics à partir de 2022-2023. Les pertes actuelles des comptes publics s'élèvent à 3,1 milliards de dollars. Ces dernières années, nous avons réussi à accumuler des excédents, dont un excédent de 2,4 milliards de dollars pour l'année précédente.
>
> Il est important de noter que les prévisions que nous avons faites sont basées sur la vision du marché concernant la trajectoire des taux d'intérêt, ainsi que sur des hypothèses concernant l'évolution de notre bilan. En fonction des dernières prévisions, nous prévoyons que la perte totale sera d'environ 9 milliards de dollars.
>
> Cela se fera sur une période de deux ans supplémentaires, une première année marquée par des pertes, puis les deux années suivantes, après quoi nous prévoyons de retrouver une position de revenu net. Ce revenu net nous permettra de compenser les pertes accumulées, et nous prévoyons que d'ici 2029, nous retrouverons un bilan net positif[49].

CONCLUSION

Le Comité reconnaît les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour maintenir l'intégrité de ses contrôles et de ses rapports financiers. Grâce à ces efforts, le Bureau du vérificateur général a exprimé une opinion de l'auditeur non modifiée pour une vingt-cinquième année consécutive.

Dans son rapport, le Comité ne formule aucune recommandation. Toutefois, il encourage fortement le gouvernement à ne ménager aucun effort pour régler les problèmes persistants liés au système de paye Phénix et pour corriger et recouvrer tout paiement insuffisant ou versé en trop à des bénéficiaires de prestations aux particuliers et aux employeurs pendant la pandémie de COVID-19.

48 *Ibid*.

49 *Ibid*., 1700.

ANNEXE A : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA

Les renseignements ci-dessous faisaient partie d'une lettre remise au Comité.

ÉCONOMIES DÉCOULANT DE LA GRÈVE DES MEMBRES DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

La grève déclenchée au printemps 2023 par les membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada dans l'administration publique centrale et à l'Agence du revenu du Canada a entraîné une réduction d'environ 352 millions de dollars sous forme de salaires et d'avantages sociaux non payés aux grévistes. Ce montant ne tient pas compte des heures supplémentaires qui pourraient avoir été effectuées par le personnel non gréviste – et de la rémunération de ces heures – durant cette période ou après la grève afin de rattraper le retard accumulé dans les opérations gouvernementales. Le Secrétariat du Conseil du Trésor n'est pas en mesure de déterminer ces montants ni les coûts relatifs aux perturbations causées par la grève pour les Canadiens qui n'ont pas pu accéder aux services durant la période en question.

UNE PARTIE DES 33 617 080 $ DÉPENSÉS PAR LE SCT EN SERVICES INFORMATIQUES EST-ELLE ALLÉE À GC STRATEGIES?

Sur les 33 617 080 $ consacrés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada aux services informatiques, 47 324 $ sont allés à l'entreprise GC Strategies.

TROP-PAYÉS OU DEMANDES FRAUDULEUSES DE PRESTATIONS MÉDICALES ET DENTAIRES

Les régimes d'avantages sociaux de la fonction publique sont dotés de programmes d'audit solides qui permettent la surveillance, la tenue d'enquêtes et la collecte de trop-payés. De même, tous les efforts nécessaires sont déployés pour détecter les fraudes possibles en veillant à ce que les contrats avec les administrateurs des régimes prévoient des exigences relatives à des services d'audit et de détection des fraudes. Le plus grand soin est pris pour réagir à toute irrégularité, y compris les trop-payés et les demandes soupçonnées d'être frauduleuses.

La détermination d'un trop-payé ou d'une demande frauduleuse s'appuie sur les définitions standard des pertes exposées dans les procédures des comptes publics du receveur général. Ces définitions sont formulées dans des termes généraux, car les demandes en question ne sont habituellement pas jugées « frauduleuses » en cour. Du point de vue de l'administrateur du régime, il s'agit de cas où le participant s'est fait rembourser une demande que les services d'enquête sur les fraudes du régime ont ensuite jugée erronée ou irrecevable. Il peut alors s'agir d'une fraude alléguée ou soupçonnée, mais aussi d'une demande soumise par erreur deux fois ou soumise de manière incorrecte.

Les montants rapportés représentent moins de 0,007 % du total de demandes payées, selon ce qui est indiqué dans les *Comptes publics*.

ALIÉNATION DE TERRAINS D'UNE VALEUR DE 2 MILLIONS DE DOLLARS

Le montant de 2 millions de dollars en aliénation de terrains qui figure dans les *Comptes publics* de 2023 provient des ministères, organisations et sociétés d'État ci-dessous :

Tableau 1 — Aliénation de terrains d'une valeur de 2 millions de dollars

Ministère/organisation/société d'État	Montant de l'aliénation ($)
1. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	1 874 423
2. Commission de la capitale nationale	184 000
3. Gendarmerie royale du Canada	144 274
4. Ministère des Transports	52 724
5. Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada	10 739
6. Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	719
Total	**2 266 879**

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

540 000 $: 1, rue Front Nord, Belleville (Ontario)

Raison : Immeuble autre que bureaux – ne répond plus aux besoins du portefeuille. Vente à des fins de logement abordable dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

56 000 $: 180, av. de la Cathédrale, Rimouski (Québec)

Raison : Immeuble à bureaux ne répondant plus aux besoins du portefeuille. Vente publique.

82 600 $: 196, boul. J.D. Gauthier, Shippagan (Nouveau-Brunswick)

Raison : Il y a plus d'espace que nécessaire dans l'édifice du gouvernement du Canada de Shippagan et la demande locale est insuffisante pour les locataires fédéraux. Vente publique.

83 640 $: 25, rue Peter Nord, Orillia (Ontario)

Raison : Immeuble autre que bureaux – ne répond plus aux besoins du portefeuille. Vente à des fins de logement abordable dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

63 100 $: 44, av. du Lac, Rouyn-Noranda (Québec)

Raison : Immeuble à bureaux ne répondant plus aux besoins du portefeuille. Vente publique.

283 $: lot 650-B, ch. Hines, Birch Grove (Nouvelle-Écosse)

Raison : Parcelle de terrain jugée excédentaire pour SPAC – utilisée pour le programme des Opérations du Cap-Breton; son aliénation était donc prévue. Vente publique.

969 900 $: 3155, ch. de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec)

Raison : Immeuble à bureaux ne répondant plus aux besoins du portefeuille – Vente à la Société immobilière du Canada Limitée en vue d'un réaménagement.

31 200 $: 1010, rue Somerset Ouest, Ottawa (Ontario)

Raison : Immeuble à bureaux ne répondant plus aux besoins du portefeuille – Vente du terrain à des fins de logement abordable dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

47 700 $: 215, rue Main, Yarmouth (Nouvelle-Écosse)

Raison : Immeuble à bureaux ne répondant pas aux besoins à long terme du portefeuille – SPAC continuera de louer les locaux (courte et moyenne durée) pour répondre aux besoins des locataires fédéraux. Vente publique.

Commission de la capitale nationale

3 000 $: Terrain sur le boul. St-Joseph, Gatineau (Québec), lot 1 286 826

Raison : Vente du terrain à la Ville de Gatineau (250 m2).

1 000 $: av. Gladstone au nord de la rue Preston, Ottawa (Ontario)

Raison : Radiation à la suite d'une correction du titre foncier.

180 000 $: 4120, ch. Russell, Ottawa (Ontario)

Raison : Aliénation du terrain au profit de la Ville d'Ottawa en vue de l'aménagement d'une chaussée municipale (1,87 ha).

Gendarmerie royale du Canada

11 000 $: 3110, rue Anjou, Trois-Rivières (Québec), G9A 5G4

Raison : Opérations déplacées dans une autre région du Québec.

2 600 $: 637, rue De Quen, Sept-Îles (Québec), G4R 4K3

Raison : Immeuble libéré et non utilisé depuis 2017; aucune utilisation future n'étant prévue, la GRC l'a déclaré excédentaire le 2 octobre 2017.

1 000 $: 139, av. Victoria Est, Rossburn (Manitoba), R0J 1V0

Raison : Immeuble ne répondant plus aux besoins opérationnels des services de police de la région.

155 $: 102, rue Elm, et 101, rue Ramsey, Cranberry Portage (Manitoba), R0B 0H0

Raison : Immeuble n'étant plus nécessaire, situé sur le même terrain que le détachement de Cranberry Portage. Le terrain doit être divisé en lots avant la vente de l'immeuble.

70 625 $: 4601, 44^{e} av., Stony Plain (Alberta), T7Z 1W9

Raison : Comme les détachements de Stony Plain et de Spruce Grove se sont réinstallés dans le nouveau détachement de Parkland, l'immeuble de l'ancien détachement de Stony Plain n'est plus nécessaire (il avait besoin de rénovations majeures pour satisfaire la norme applicable).

36 000 $: 621, ch. Academy, Winnipeg (Manitoba), R3M 0E2

Raison : Le terrain faisait à l'origine partie du site du Laboratoire de Winnipeg; il a plus tard été divisé en lots parce qu'une tierce partie souhaitait y ériger un monument commémoratif. En vertu d'une entente entre la GRC et la Ville de Winnipeg, le terrain a été transféré à la Ville en vue de l'aménagement d'un parc public où le monument pouvait être construit.

1 500 $: 31, Nisku Bay, Leaf Rapids (Manitoba), R0B 1W0

Raison : L'immeuble n'était plus nécessaire en raison du modèle de détachement par rotation.

4 550 $: 3, Nisku Bay, Leaf Rapids (Manitoba), R0B 1W0

Raison : L'immeuble n'était plus nécessaire en raison du modèle de détachement par rotation.

6 588 $: 26, Kayask Bay, Leaf Rapids (Manitoba), R0B 1W0

Raison : L'immeuble n'était plus nécessaire en raison du modèle de détachement par rotation.

10 256 $: 74, Mukasew Bay, Leaf Rapids (Manitoba), R0B 1W0

Raison : L'immeuble n'était plus nécessaire en raison du modèle de détachement par rotation.

Ministère des Transports

42 986 $: 4 parcelles de terrain sur la Voie maritime du St-Laurent

Raison : Il y a un nombre de parcelles de terrain excédentaires; les ventes sont fréquentes.

Av. Eastchester, Niagara-on-the-Lake (Ontario)

270, rue Carlton, Niagara-on-the-Lake (Ontario)

41, rue Cross, Niagara-on-the-Lake (Ontario)

Queen Elizabeth Way (QEW) GCS WP 08-2009, Niagara-on-the-Lake (Ontario)

9 735 $: 2 parcelles de terrain à l'aéroport de Mirabel

Raison : Ces parcelles de terrain ont été jugées excédentaires dans le cadre de la Stratégie de gestion actualisée des biens immobiliers et ont dû être aliénées par la Couronne.

Lot 1690224 au 14 809, rang Sainte-Marie, Mirabel (Québec)

Lot 1689808 au 12 230, rang Giroux, Mirabel (Québec)

3 $: 3 parcelles de terrain riveraines à Lunenburg qui étaient directement adjacentes à un terrain appartenant à une fonderie

Raison : Ces parcelles de terrain ont été aliénées parce qu'elles ont été jugées excédentaires pour les besoins des programmes de TC. Dans chaque cas, la fonderie avait utilisé et occupé les terrains remplis ou submergés il y a plusieurs décennies et avait besoin d'un titre incontesté aux fins d'assurance et d'hypothèques.

Numéro d'identification de parcelle 60386349, 1, rue Book, Lunenburg (Nouvelle-Écosse)

Numéro d'identification de parcelle 60386661, lot L1, 52, ch. Burma, Lunenburg (Nouvelle-Écosse)

Numéro d'identification de parcelle 60728102, lot L2, 52, ch. Burma, Lunenburg (Nouvelle-Écosse)

Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada

7 739 $: Whycocomagh (Nouvelle-Écosse)

Raison : Sortie du bilan à la suite de la détérioration du bien immobilier

3 000 $: Hermitage (Terre-Neuve-et-Labrador) (bien 331232)

Raison : Sortie du bilan à la suite de la détérioration du bien immobilier

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

719 $: 2560, boul. Hochelaga, Québec (Québec) G1V 2J3

Raison : Élargissement et amélioration du trottoir et de la chaussée/boulevard (vente d’une parcelle de terrain à la Ville de Québec)

ANNEXE B : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES CANADA

Les renseignements ci-dessous faisaient partie d'une lettre remise au Comité.

LOI SUR LA TARIFICATION DE LA POLLUTION CAUSÉE PAR LES GAZ À EFFET DE SERRE – RENTRÉES DE FONDS ET PAIEMENTS

En vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* (LTPGES), tous les produits provenant directement du système fédéral de tarification de la pollution doivent être versés à l'administration d'origine. La majeure partie des produits de la redevance fédérale sur les combustibles est reversée directement aux particuliers et aux familles par le biais des paiements de l'incitatif à agir pour le climat (IAC). Le reste des produits est reversé dans le cadre de programmes fédéraux destinés à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et les collectivités autochtones.

Pour les produits de 2019–2020, une partie des produits non liés au paiement de l'IAC a été distribuée par le biais de programmes destinés principalement à des projets de réduction des émissions relevant du Fonds pour l'incitatif à agir pour le climat, mais cette approche n'est pas maintenue pour les produits débutant en 2020–2021. À partir de 2020–2021, les produits doivent être restitués aux PME, aux groupes autochtones et aux agriculteurs au moyen de divers mécanismes – bien que pour tous les mécanismes, les bénéficiaires puissent utiliser les produits comme ils le souhaitent. Il n'est pas requis que les fonds soient utilisés pour des projets de réduction des émissions. À cet égard, ils s'apparentent à des remises. Pour les produits de la redevance sur les combustibles de l'année 2022–2023, le gouvernement restituera 590 millions de dollars aux PME et 1 % des produits ira aux groupes autochtones (le montant exact sera déterminé ultérieurement). Les produits liés précisément à l'utilisation du gaz naturel et du propane par les agriculteurs sont remis directement aux agriculteurs au moyen d'un crédit d'impôt remboursable.

LA DETTE DU CANADA EN COMPARAISON AVEC LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

Les organisations internationales comme le FMI et l'OCDE publient des chiffres sur la **dette brute** (équivalente au total des engagements financiers) et la **dette nette** (total des engagements financiers moins les actifs financiers).

Selon l'OCDE, le Canada se classe au 24e rang parmi les pays membres pour ce qui est de la dette brute par rapport au PIB. Cependant**, lorsqu'on évalue la situation financière globale d'une administration à l'aide d'une seule mesure de la dette, la dette nette est la mesure privilégiée, car elle reflète mieux la situation financière du pays, c'est-à-dire à la fois ce qu'il doit et ce qu'il a mis de côté pour s'acquitter de ses obligations, y compris les actifs financiers qui génèrent des rendements positifs**. C'est pourquoi le directeur parlementaire du budget utilise la dette nette pour évaluer la viabilité financière globale du Canada, par exemple. Pour ce qui est de la dette nette par rapport au PIB, le Canada affiche le 8e plus bas ratio au sein de l'OCDE et de loin le plus bas du G7.

De plus, les statistiques de la dette publiées par l'OCDE et le FMI à des fins de comparaison internationale concernent le secteur des administrations publiques. Il s'agit des administrations fédérale, provinciales, territoriales, locales et autochtones, ainsi que des fonds de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit par exemple du Régime de pensions du Canada. Ce regroupement agrégé permet de rendre plus comparables les statistiques entre les pays dont les champs de compétence peuvent différer selon les niveaux de gouvernement (p. ex. les responsabilités qui sont détenues par les gouvernements centraux dans un pays, mais par les états dans un autre pays).

L'inclusion des actifs financiers du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec par le FMI et l'OCDE dans la déclaration de la dette nette du Canada est une pratique acceptée. Cette inclusion reflète les actifs financiers détenus dans ces fonds qui ont été mis de côté par les travailleurs et les employeurs canadiens au moyen des cotisations versées au fil des décennies, et devraient très certainement être pris en compte lors de l'évaluation de la situation financière du Canada. Comme tous les autres pays n'investissent pas dans des actifs financiers pour financer leurs prestations futures au moyen des cotisations de sécurité sociale, la dette nette du Canada serait injustement surestimée par rapport à ces pays si l'on n'incluait pas les actifs que le Canada a accumulés grâce à ces cotisations. Le préfinancement des engagements de retraite par les Canadiens place le Canada dans une position enviable, alors que les pays pairs devront financer d'importantes obligations relatives aux pensions dans les années à venir.

Dette brute et dette nette

En 2022, les **engagements financiers bruts** des administrations publiques du Canada étaient bien inférieurs au total de l'organisation de 114 % du PIB, et le deuxième pourcentage le plus bas du G7 (tableau 1).

Tableau 1 — Engagements financiers bruts des administrations publiques de l'OCDE en pourcentage du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Données agrégées de l'OCDE	**108**	**128**	**123**	**114**	**114**	**115**
Allemagne	**69**	**82**	**80**	**65**	**65**	**65**
Australie	47	66	63	65	65	66
Autriche	94	112	105	86	86	86
Belgique	120	141	130	104	105	105
Canada	**96**	**129**	**121**	**101**	**101**	**101**
Corée	44	50	51	53	55	57
Danemark	49	59	51	38	39	38
Espagne	121	148	143	118	115	114
Estonie	14	25	24	25	31	35
États-Unis	**109**	**133**	**126**	**121**	**121**	**123**
Finlande	78	91	85	81	85	90
France	**123**	**146**	**139**	**118**	**118**	**120**
Grèce	205	242	226	191	184	179
Hongrie	84	97	89	77	76	76
Irlande	69	72	66	47	43	39
Islande	61	70	77	78	79	79
Israël	59	72	69	61	59	57
Italie	**156**	**185**	**176**	**151**	**148**	**146**
Japon	**224**	**240**	**240**	**246**	**247**	**247**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lettonie	48	54	58	50	52	53
Lituanie	44	55	51	38	39	39
Luxembourg	31	33	31	29	32	36
Norvège	47	53	49	s.o.	s.o.	s.o.
Nouvelle-Zélande	36	43	45	51	55	58
Pays-Bas	62	70	67	55	54	54
Pologne	64	78	68	59	60	62
Portugal	136	157	144	117	109	106
République slovaque	64	79	80	66	66	66
Royaume-Uni	**85**	**106**	**106**	**101**	**103**	**104**
Slovénie	87	110	95	72	71	68
Suède	47	53	49	45	44	44
Suisse	40	44	41	41	42	42
Tchéquie	38	47	49	48	51	53

Source : Perspectives économiques nº 113 — juin 2023.

En 2022, les engagements financiers nets (dette nette) des administrations publiques du Canada équivalaient à 8 % du PIB, ce qui est nettement inférieur à la dette nette de l'ensemble des économies de l'OCDE, qui s'élève à 66 % du PIB (tableau 2). De plus, le ratio de la dette nette au PIB du Canada reste de loin le plus bas parmi les pays du G7 et le 8e le plus bas de l'OCDE.

Tableau 2 — Engagements financiers nets des administrations publiques de l'OCDE en pourcentage du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Données agrégées de l'OCDE	**62**	**73**	**72**	**66**	**66**	**67**
Allemagne	**28**	**36**	**34**	**27**	**27**	**27**
Australie	-8	5	6	7	7	8

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autriche	48	61	54	46	46	45
Belgique	84	101	91	73	74	74
Canada	**15**	**26**	**21**	**8**	**8**	**8**
Danemark	-7	-12	-13	-17	-19	-19
Espagne	85	107	101	78	76	75
Estonie	-21	-17	-14	-14	-10	-7
États-Unis	**83**	**98**	**98**	**95**	**95**	**97**
Finlande	-63	-64	-73	-60	-56	-52
France	**78**	**93**	**87**	**70**	**71**	**73**
Grèce	148	181	168	137	130	124
Hongrie	56	62	56	46	45	46
Irlande	43	47	40	26	22	19
Israël	57	68	65	58	56	55
Italie	**127**	**153**	**145**	**123**	**119**	**118**
Japon	**124**	**127**	**131**	**135**	**135**	**135**
Lettonie	12	16	20	17	19	20
Lituanie	13	21	17	10	10	10
Luxembourg	-54	-50	-51	-46	-43	-39
Norvège	-327	-363	-348	s.o.	s.o.	s.o.
Nouvelle-Zélande	1	4	6	10	13	17
Pays-Bas	30	35	33	26	25	25
Pologne	37	45	37	31	33	34
Portugal	99	113	104	80	72	69
République slovaque	43	51	50	37	39	41
Royaume-Uni	**52**	**65**	**67**	**67**	**68**	**70**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Slovénie	25	39	32	21	24	25
Suède	-37	-38	-42	-36	-34	-32
Suisse	-18	-18	-20	-20	-19	-19
Tchéquie	8	15	13	13	15	17

Note : les nombres négatifs signifient une position d'actifs nets.

Source : Perspectives économiques nº 113 – juin 2023.

COÛT D'UNE PROLONGATION D'UN AN POUR LE REMBOURSEMENT DU COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

Le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) a estimé à environ 907 millions de dollars le coût d'une prolongation d'un an, jusqu'au 31 décembre 2024, pour le remboursement des prêts du CUEC et le maintien de l'accès à la remise partielle. Le ministère des Finances du Canada a estimé que l'estimation du DPB pourrait sous-estimer le coût total de cette modification hypothétique du programme. Il convient de noter que le DPB ne calcule pas les frais supplémentaires des institutions financières qui seraient engagés en raison de la conservation des prêts en cours pendant une année supplémentaire. Par rapport aux hypothèses actuelles (présentées dans l'exposé économique de l'automne), le DPB prévoit également des frais de la dette publique nettement inférieurs en 2023–2024 et 2024–2025.

ACTIVITÉS DU CANADA RELATIVEMENT À LA BANQUE ASIATIQUE D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES

À la directive de la vice-première ministre et ministre des Finances, le 14 juin 2023, le gouvernement du Canada a immédiatement cessé toutes ses activités au sein de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII). Cette mesure a été prise de toute urgence après qu'un ancien membre du personnel de la BAII ait soulevé de sérieuses inquiétudes au sujet de la BAII.

Le Canada a souscrit 9 954 actions, représentant 1,026 % de la participation totale de la BAII. La valeur totale de ces actions est de 995,4 millions de dollars américains, dont 199,1 millions de dollars américains doivent être versés et le solde est sur appel.

Le capital libéré est la fraction de la souscription d'actions qui doit être payée au comptant immédiatement. À ce jour, le Canada a effectué quatre paiements égaux de

39,8 millions de dollars américains, pour un total de 159,2 millions de dollars américains. Le cinquième et dernier paiement du Canada a été suspendu indéfiniment.

Le capital sujet à appel est un capital engagé par les actionnaires, mais qui n'est pas décaissé, et qui devrait uniquement être fourni pour éviter le défaut de paiement des obligations financières impayées de la BAII. À ce jour, aucune grande banque multilatérale de développement n'a fait appel à son capital sujet à appel et, par conséquent, le Canada ne prévoit pas avoir besoin d'apporter la valeur de son capital sur appel à l'avenir.

L'engagement du gouvernement avec ses partenaires internationaux se poursuit, mais la participation du Canada à la BAII demeure suspendue indéfiniment.

À ce jour, le Canada a effectué quatre paiements pour la souscription au capital, totalisant 159,2 millions de dollars américains. Le cinquième et dernier paiement du Canada a été suspendu indéfiniment.

Selon les Statuts de la BAII, en cas de retrait de l'adhésion, la BAII rachèterait ses actions selon la valeur inscrite dans les livres de la Banque à la date à laquelle le pays cesse d'être membre.

UNE PARTIE DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES CANADA CONSACRÉES AUX SERVICES INFORMATIQUES EST-ELLE ALLÉE À GC STRATEGIES?

Le ministère des Finances confirme que, sur les 2 397 704 $ dépensés en services informatiques (volume III, page 170), aucun montant (aucun dollar) n'était pour des contrats avec GC Strategies. Le ministère des Finances n'a conclu aucun contrat avec GC Strategies.

IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS PERÇU AUPRÈS DU SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER/SECTEUR DES RESSOURCES

Les Comptes publics soulignent que la croissance des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés reflète une forte croissance des bénéfices des sociétés, particulièrement dans le secteur des ressources. Cette déclaration est basée sur des données publiées par Statistique Canada.

Statistique Canada publie des tableaux détaillés (tableau 25-10-0065-01) de statistiques financières des entreprises. Le secteur des ressources (extraction de pétrole et de gaz) a connu une forte hausse des bénéfices nets en 2022 : 28 milliards de dollars

supplémentaires, pour atteindre 63,1 milliards de dollars (soit une augmentation de 79,6 % par rapport à 2021).

Cependant, ces données sont basées sur des enquêtes et ne correspondent pas directement aux données administratives. De plus, Statistique Canada publie le bilan et l'état des résultats trimestriels, par secteur de l'industrie, désaisonnalisés (tableau 33-10-0226-01). Le bénéfice net du secteur de l'extraction pétrolière et gazière et du secteur des services de soutien a augmenté de 57 % en 2022.

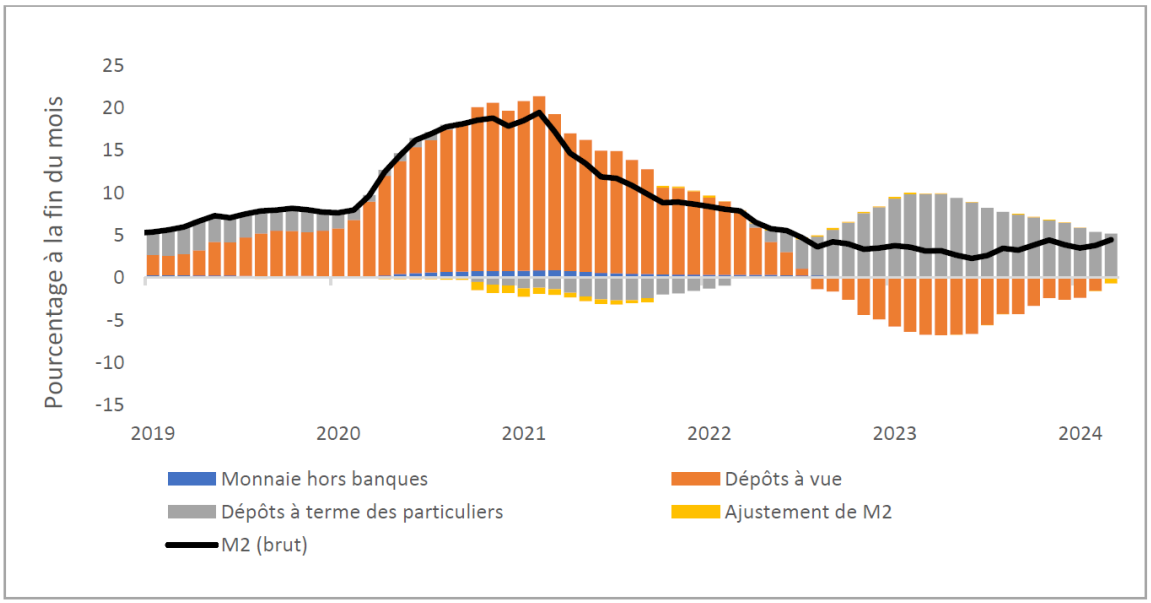
ANNEXE C : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR LA BANQUE DU CANADA

Les renseignements ci-dessous faisaient partie d'une lettre remise au Comité.

TAUX DE CROISSANCE DE M2

Le graphique ci-dessous (figure 1), qui répond à une question concernant les composantes de M2 qui progressent et celles qui diminuent, montre le taux de croissance de M2 (brut), de même que certaines des forces à l'origine de cette croissance.

Figure 1 — Composantes choisies de la masse monétaire M2



Le resserrement quantitatif commence lentement à faire sortir des liquidités du système bancaire et à exercer des pressions à la baisse sur les mesures de la monnaie au sens étroit (comme celles de M1, qui connaissent une croissance négative). Toutefois, le rythme de cette sortie de liquidités est légèrement inférieur à celui de la croissance du crédit bancaire et des dépôts bancaires, ce qui vient exercer des pressions inverses – soit à la hausse – sur les mesures de la monnaie au sens large (comme M2). Comme le montre le graphique, ce nouveau crédit est majoritairement détenu dans des

instruments comme les dépôts à terme et est contrebalancé par des substitutions au détriment des dépôts à vue.

CONSULTATIONS SUR LES IMAGES QUI FIGURERONT SUR LES BILLETS DE BANQUE

Les renseignements suivants ont été fournis en réponse aux questions concernant les consultations menées par la Banque du Canada auprès des peuples autochtones dans le cadre de la conception des billets de banque.

D'abord, il convient de noter que selon la Loi sur la Banque du Canada, le ministre des Finances est responsable d'approuver la forme et la matière des billets de banque canadiens. Le gouvernement du Canada a annoncé l'an dernier que le prochain billet de 20 $ sera orné du portrait du roi Charles III.

Lors de la conception des billets de banque, la Banque bénéficie de l'expertise du Cercle consultatif autochtone, qu'elle a mis sur pied. Le Cercle formule des conseils et des recommandations sur la représentation – au moyen de symboles, d'images, de motifs ou de toute autre illustration – des peuples autochtones au Canada sur les futurs billets de banque. Le Cercle conseille également le Musée de la Banque du Canada en ce qui concerne ses collections, programmes et expositions liés aux peuples autochtones.

Des renseignements supplémentaires sur le Cercle et ses membres sont accessibles à l'adresse suivante : ici.

PROJECTIONS DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE

Enfin, une question a été posée sur le moment où la Banque prévoit un retour à une situation excédentaire. Selon différentes hypothèses, y compris le point de vue du marché sur la trajectoire des taux d'intérêt et l'évolution du bilan de la Banque, celle-ci s'attend à un surplus dans l'exercice financier de 2025–2026 sur une base annuelle.

ANNEXE D :
LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la page Web du Comité sur cette étude.

Organismes et individus	Date	Réunion
Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation	2023/11/09	84
Carol Bellringer, fellow comptable professionnel agréé, fellow comptable agréé		
Lesley Burns, vice-présidente, Surveillance et perfectionnement professionnel		
Bureau du vérificateur général	2023/11/23	86
Sana Garda, directrice principale		
Karen Hogan, vérificatrice générale		
Etienne Matte, directeur principal		
Ministère des Finances	2023/11/23	86
Evelyn Dancey, sous-ministre adjointe, Direction de la politique budgétaire		
Chris Forbes, sous-ministre		
Secrétariat du Conseil du Trésor	2023/11/23	86
Roch Huppé, contrôleur général du Canada		
Blair Kennedy, directeur principal, Politiques comptables et rapports du gouvernement, Secteur de la gestion financière		
Diane Peressini, directrice exécutive, Politiques comptables et rapports du gouvernement, Secteur de la gestion financière		
Bureau du vérificateur général	2024/02/29	104
Sana Garda, directrice principale		
Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada		
Etienne Matte, directeur principal		

Organismes et individus	Date	Réunion
Exportation et développement Canada	2024/02/29	104
Mairead Lavery, présidente et directrice générale		
Institut de financement du développement Canada (IFDC) Inc.	2024/02/29	104
David Bhamjee, vice-président et chef de la stratégie et de l'engagement		
Lori Kerr, cheffe de la direction		
Ministère des Finances	2024/02/29	104
Evelyn Dancey, sous-ministre adjointe, Direction de la politique budgétaire		
Secrétariat du Conseil du Trésor	2024/02/29	104
Blair Kennedy, directeur exécutif, Politiques comptables et rapports du gouvernement		
Monia Lahaie, contrôleure générale adjointe, Secteur de la gestion financière		
Diane Peressini, ancienne directrice exécutive, Politiques et rapports comptables gouvernementaux		
Banque du Canada	2024/05/07	119
Coralia Bulhoes, directrice générale, chef des finances et chef comptable		
Carolyn Rogers, première sous-gouverneure		
Ministère des Finances	2024/05/07	119
Evelyn Dancey, sous-ministre adjointe, Direction de la politique budgétaire		
Nicolas Moreau, sous-ministre adjoint délégué, Direction de la politique du secteur financier		

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions nos 40) de la 45e législature, 1re session, et (réunions nos 84, 86, 104 et 119) de la 44e législature, 1re session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
John Williamson

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS

Le Bureau de la Vérificatrice générale a publié le 2 décembre 2024 un rapport intitulé « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ». Le Bloc Québécois avait questionné, lors des témoignages sur les Comptes publics de 2023, Exportation et Développement Canada sur les dépenses.

Ce rapport faisait état que 9% des entreprises qui ont reçu des sommes étaient inadmissibles. De plus, selon l'audit de la Vérificatrice générale, c'est plus de 3,5 milliards de dollars qui avaient été versés à des bénéficiaires inadmissibles.

Dans sa réponse aux recommandations, Exportation et Développement Canada avait indiqué « En ce qui concerne une initiative potentielle visant à identifier l'ensemble des bénéficiaires inadmissibles en ce qui a trait au volet des dépenses non reportables, EDC n'entreprendra ce travail que si l'examen des mesures postérieures au financement identifie des options de recouvrement viables et qu'EDC obtient des directives révisées de la part du gouvernement du Canada »[1].

Encore aujourd'hui, ces sommes n'ont toujours pas été récupérées contrairement à d'autres types de prestations qui ont été émises par Revenu Canada ou Emploi et Développement Social Canada.

Le rapport a aussi souligné qu'Exportation et Développement Canada n'avait ni la capacité, ni l'expertise, ni l'infrastructure requise pour gérer ce programme. La société s'est donc appuyée sur un fournisseur unique, Accenture.

Des questions de l'ancienne député du Bloc Québécois Nathalie Sinclair-Desgagné avaient permis de souligner que la firme Accenture, aujourd'hui impliqué dans plusieurs programmes gouvernementaux fédéraux faisant l'objet de dépassements de coûts comme celui de la Modernisation du versement des prestations (Cùram), avait reçu plus de 208 millions de dollars d'Exportation et Développement Canada pour gérer ce programme[2]. Cela constitue 92% de la valeur totale des contrats accordés par Exportation et Développement Canada. Cette firme a reçu ces contrats de façon non concurrentielle.

Ainsi, Accenture a obtenu ce contrat pour faire le pont avec des institutions financières afin que ces dernières offrent le prêt aux entreprises… une expertise que les institutions financières du Canada étaient amplement en mesure de faire. De plus, des sommes importantes ont été investis dans un centre d'appel qui n'avaient pas répondu aux questions des entreprises[3].

La Vérificatrice générale a aussi souligné que le ministère des Finances n'avait pas exercé une surveillance efficace à l'égard des dépenses administratives d'Exportation et Développement Canada. Elle a constaté qu'il n'y avait aucune limite globale et qu'aucune remise en question n'avait été complété[4]. Rappelons que le ministère des Finances du Canada avait refusé d'examiner les lacunes en matière de reddition de comptes et de surveillances étant donné qu'elle était la responsabilité d'Exportation et Développement Canada.

---

[1] BVG, Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, rapport 8 des Rapports de 2024 de la vérificatrice générale, p.52
[2] Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Témoignages, 1re session, 44e législature, 29 février 2024, 1555
[3] Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Témoignages, 1re session, 44e législature, 29 février 2024, 1620
[4] BVG, Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, rapport 8 des Rapports de 2024 de la vérificatrice générale, p.10

Notons que le programme demeure sous la responsabilité d'Accenture jusqu'en 2028.

Le Bloc Québécois recommande :

Recommandation 1 : Que, d'ici le 31 décembre 2026, l'Agence du Revenu du Canada, Emploi et Développement Social et Exportation et Développement Canada, soumette au Comité permanent des comptes publics un rapport faisant état des vérifications faites pour les programmes de prestations liés à la COVID-19 (Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, Subvention salariale d'urgence, Prestation canadienne d'urgence, etc.), des montants versés à des bénéficiaires inadmissibles, les montants recouvrés et le nombre de bénéficiaires inadmissibles et ceux visés par ces recouvrements.

Recommandation 2 : Que, d'ici le 31 décembre 2026, Exportation et Développement Canada, soumette au Comité permanent des comptes publics un rapport faisant état de la situation actuelle des contrats accordés à Accenture ainsi que de tout nouveau contrat accordé à cette firme dans le cadre de ce programme.